Les actions du CCAS

Au-delà du cadre fixé par la loi, le Centre communal d'action sociale (CCAS) impulse la politique de solidarité définie par la municipalité.

À Beaufort-en-Anjou, cette action de terrain s'articule autour de quatre priorités majeures :

• Accès au logement et à l'insertion.
• Actions de prévention et accès aux soins.
• Développement social local et garantie de l'accès aux droits.
• Accompagnement du grand âge et préservation de l'autonomie.

En parallèle de ses actions communales, la structure assure quatre missions d'aide sociale imposées par la réglementation :

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) :
Un état des lieux complet des besoins de la population est réalisé tous les 6 ans, à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal.

L'instruction de l'aide sociale départementale :
Le CCAS accueille les usagers, prépare et transmet aux instances décisionnelles (notamment le Conseil départemental de Maine-et-Loire) les demandes d'aides légales comme l'APA, l'ASH ou la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD.

La domiciliation postale :
Elle permet aux personnes sans domicile fixe de disposer d'une adresse administrative pour recevoir leur courrier et accéder à leurs droits sociaux fondamentaux.

La tenue du registre nominatif des personnes vulnérables :
Ce registre confidentiel permet d'identifier et de contacter les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap afin de leur apporter soutien et assistance en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (canicule, grand froid, crise sanitaire).

Qui peut accéder à mon dossier ?

Vos dossiers sont confidentiels. Seuls les membres du conseil d'administration du CCAS y ont accès.